

|                                                                                   |                                                                                                                |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>VACANCE DE POSTE</b>                                                                                        |                                                                                                 |
|                                                                                   | <b>Un professeur agrégé ou certifié en anglais</b><br><i>Spécialité Linguistique anglaise et traductologie</i> |                                                                                                 |
|                                                                                   | <b><u>Date de prise de fonction</u></b><br>Vacant à partir du 1 <sup>er</sup> février 2026                     | <b><u>Mode de recrutement</u></b><br>Affectation soumise à durée de séjour d'une durée de 2 ans |

### **Présentation de l'établissement**

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES, avec son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

### **Activités d'enseignement :**

La personne recrutée intégrera le département des Lettres, Langues et Sciences Humaines et sera amenée à dispenser prioritairement son service d'enseignement de 384 HTD dans la Licence LLCER, parcours Anglais et dans la licence LEA. Elle pourra intervenir, le cas échéant, dans les autres formations, initiales et continues, de l'établissement. La personne recrutée sera associée à toutes les autres activités d'enseignement et d'encadrement en conformité avec son statut. Elle pourra être amenée à prendre des responsabilités d'encadrement de stages, voire de mémoires.

Les qualités requises pour le poste sont celles d'une polyvalence dans les différents champs des études anglophones, avec des compétences attendues dans le domaine de la linguistique anglaise et de la traductologie. Une connaissance avérée des civilisations anglophones du Pacifique et des variétés d'anglais du Pacifique serait grandement appréciée.

Une expérience des TICE serait également un atout.

**Responsabilités collectives :**

La personne retenue devra être en mesure de prendre part aux responsabilités administratives et pédagogiques au sein du département des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

**Contacts utiles :**

Gilles PESTANA, directeur du département LLSH : [gilles.pestana@unc.nc](mailto:gilles.pestana@unc.nc)

Eléonore Lainé-Forrest, référente pédagogique LLCER anglais : [eleonore.laine-forrest@unc.nc](mailto:eleonore.laine-forrest@unc.nc)

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

***au plus tard le 03/10/2025***

**Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer**

- **Etre PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

## **Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour**

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant-e et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités<sup>1</sup>
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)  
*Conditions d'éligibilité* : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation, comprenant :
  - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant-e et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
  - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

|                     | Montant | Total perçu |
|---------------------|---------|-------------|
| Enseignant-e        | 7 948 € | 7 948 €     |
| Conjoint            | 5 045 € | 12 993 €    |
| Par enfant à charge | 937 €   | 13 930 €    |

*Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie*

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

<sup>1</sup> Sauf situations particulières prévues par la réglementation